



TECHNOLOGIES

IPL LUMECCA - PRIX PAR SÉANCE

PHOTORAJEUNISSEMENT PAR LA LUMIÈRE INTENSE PULSÉE

- VISAGE COMPLET 400,00 \$ + TX
- ZONE ADDITIONNELLE (COU - MAINS - DÉCOLLETÉ) - PRIX PAR ZONE ADDITIONNELLE 100,00 \$ + TX

LASER FOTONA - PRIX PAR SÉANCE

- LÉSION BÉNIGNE DE LA PEAU (NAEVUS - HYPERPLASIE SÉBACÉE - XANTHÉLASMA) 300,00 \$ + TX
 - SI PLUS D'UNE LÉSION - PRIX PAR LÉSION ADDITIONNELLE 50,00 \$ + TX
- LÉSION VASCULAIRE (TÉLANGIECTASIE - LAC VEINEUX - ANGIOME) 300,00 \$ + TX
- TRAITEMENT DE CICATRICE CHIRURGICALE *A PARTIR DE* 80,00 \$ + TX

MORPHEUS 8 - PRIX PAR SÉANCE

RADIOFRÉQUENCE PAR MICROAIGUILLAGE

- VISAGE 800,00 \$ + TX
- CORPS 800,00 \$ + TX
- ZONE CIBLÉE (COU, PAUPIÈRES INFÉRIEURES) 500,00 \$ + TX
- SI LE RESURFAÇAGE EST AJOUTÉ AU TRAITEMENT DE MORPHEUS 200,00 \$ + TX

ENLIGHTEN - PRIX PAR SÉANCE

- PICO GENESIS 250,00 \$ + TX
- DÉTATOUAGE
 - GROSSEUR 1 CARTE D'AFFAIRE (ENVIRON 45 CM²) ET MOINS 200,00 \$ + TX
 - GROSSEUR 2 CARTES D'AFFAIRE (ENVIRON 90 CM²) 350,00 \$ + TX
 - GROSSEUR 3 CARTES D'AFFAIRE (ENVIRON 135 CM²) ET PLUS 500,00 \$ + TX

EMPOWER RF - PRIX PAR SÉANCE

- TRAITEMENT PELVIEN AVEC MORPHEUS VAGINAL 850,00 \$ + TX

EVOLVEX - PRIX PAR SÉANCE ET PAR ZONE

- TRAITEMENT NON INVASIF POUR TONIFICATION MUSCULAIRE ET LÉGER REMODELAGE DU CORPS 100,00 \$ + TX



GRILLE TARIFAIRE

INJECTIONS

- **AGENT DE COMPLEMENT** (BELOTERO / RESTYLANE / ALLERGAN) - *PRIX PAR SERINGUE* 675,00 \$ + TXX
- **NEUROMODULATEUR** (BOTOX / DYSPORT / XEOMIN) - *PRIX UNITAIRE* 12,00 \$ + TX
- **TRAITEMENT DES CERNES** - *PRIX PAR TRAITEMENT* 800,00 \$ + TX
- **BELKYRA** (TRAITEMENT DU DOUBLE MENTON) - *PRIX PAR ML* 350,00 \$ + TX
- **SCULPTRA** (BIOSTIMULANT) - *PRIX PAR FIOLE* 800,00 \$ + TX
- **HYALURONIDASE** (POUR DES INJECTIONS REÇUES DANS UNE AUTRE CLINIQUE) - *PRIX PAR TRAITEMENT* 120,00 \$ + TXX

CHIRURGIE MINEURE

- **RETRAIT DE LÉSION CUTANÉ** (KYTE - LIPOME - GRAIN DE BEAUTÉ- NAEVUS)
 - EXÉRÈSE CHIRURGICALE DE LA LÉSION *À PARTIR DE* 500,00 \$ + TX
 - RETRAIT DE LA LÉSION PAR RASAGE *À PARTIR DE* 300,00 \$ + TX
- **CURE DE RHYNOPHIMA** 2 500,00 \$ + TX

SOINS DE LA PEAU

- **SOIN DU VISAGE PERSONNALISÉ** - *PRIX PAR SÉANCE* 150,00 \$ + TX
- **PEELING CHIMIQUE ADAPTÉ** - *PRIX PAR SÉANCE* 250,00 \$ + TX

Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamées visent des services assurés au sens de la Loi sur l'assurance maladie ou des frais engagés aux fins de la dispensation de ceux-ci peut, par écrit dans les cinq ans suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause. Loi de l'Assurance maladie, article 22.0.0.1. Ceci s'applique aux médecins participant à la RAMQ uniquement.